

DÉCOREZ VOTRE ÉTABLISSEMENT EN TOUTE CONFORMITÉ

C'est un fait, la lumière attire les foules mais attention à ne pas oublier les normes en vigueur.

Quelle magie de voir les adultes s'émerveiller autour de ces décorations, et les yeux des enfants ébahis, écarquillés par toutes ces lumières !

C'est pour cela que durant la période de Noël, les Établissements Recevant du Public (ERP) mettent en place des décorations. Mais celles-ci doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur (article AM 19 du règlement du 25 juin 1980 relatif à la sécurité contre l'incendie dans certaines manifestations de courte durée). Le sapin, mais aussi les décorations, les guirlandes en tissu ou en papier doivent être ignifugés en bonne et due forme avant de prendre place et d'égayer vos espaces.

Voici quelques règles à respecter concernant les illuminations des arbres de Noël :

- ◆ Les guirlandes électriques doivent répondre à la norme NF EN 60598-2-20.
- ◆ Interdiction d'utiliser des bougies et d'approcher une flamme nue près du sapin.
- ◆ Les objets de décoration ne doivent pas être en matériaux de catégorie M4.
- ◆ Les sources de chaleur doivent être éloignées du sapin.
- ◆ La neige artificielle ou un givrage peuvent être utilisés à condition qu'ils ne risquent pas de propager rapidement la flamme.
- ◆ Le pied de l'arbre doit être dégagé de tout objet combustible.
- ◆ Selon la taille de l'arbre, des moyens d'extinction doivent être situés à proximité prêts à l'emploi.



© Pexels

Au delà des fêtes de fin d'années, les occasions pour illuminer les espaces sont multiples : de la saint Valentin, en passant par la fête de la musique ou même la fête nationale, la lumière attire et rassemble. Pour toutes ces occasions, AMi2 et ses fournisseurs vous aident à illuminer votre établissement avec des solutions créatives, originales et conformes aux normes en vigueur.

Contact AMi2 :

Besoin d'un renseignement ? Pour toute demande, n'hésitez pas contacter le Service Clients AMi2 :

📞 02 31 32 46 46

✉ info@ami2.fr

🌐 www.ami2.com